

Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste FMH en médecine générale

SSMG
SGAM

Conformément au programme de formation postgraduée et à la décision du Comité central de la FMH du 3 février 1999, la réussite de l'examen de spécialiste est une condition requise pour les candidats au titre FMH en médecine générale qui ont terminé leur formation postgraduée après le 31 décembre 2001. Il est recommandé de passer l'examen de spécialiste au plus tôt durant la dernière année de la formation postgraduée réglementaire (art. 22 RFP).

Une journée d'information pour la préparation à l'examen est organisée depuis 2004.

Partie écrite théorique

Vérification des connaissances dans le domaine de la médecine générale à l'aide d'un examen constitué de questions demandant des réponses courtes.

Lieu: Auditoire Ettore Rossi, Clinique pédiatrique, Hôpital de l'Île, Berne.

Date: Le jeudi 30 avril 2009, de 10 h 00 à 13 h 00.

Examen oral pratique

Appréciation des aptitudes importantes pour le domaine de la médecine générale: le candidat est observé pendant une consultation de médecine générale de six patients durant 2 heures.

Lieu: Organisation de manière décentralisée dans des cabinets de médecine générale.

Date: Dans l'année suivant l'examen écrit.

Taxe d'examen: La SSMG prélève une taxe d'examen de 1350 CHF pour l'ensemble des deux examens.

Inscription: Les formules d'inscription peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Secrétariat SSMG, Mme L. Schneider, Oberplattenstrasse 73, 9620 Lichtensteig, tél. 071 988 66 40, fax 071 988 66 41, e-mail: info@sgam.ch

Délai d'inscription pour l'examen: 31 décembre 2008

Journée d'information et de préparation:

Le jeudi 5 février 2009 à Lausanne. Frais: 60 CHF.

Inscription pour la journée d'information jusqu'au 31 décembre 2008 auprès du Secrétariat SSMG.

A partir de début novembre 2008, vous avez la possibilité de vous inscrire par l'internet.